

NOM DU PRODUIT : AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR

CODE PRODUIT : A785

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ**1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR
Code produit : A785
Conditionnement : Carton de 4 vaporisateurs de 150 mL
Type de produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Désodorisant d'ambiance
Utilisation professionnelle
Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »
Adresse : 74 avenue du Général de Gaulle
CS20096
18203 Saint Amand Montrond
Tel : +33.(0)2.48.63.71.00
Fax : +33.(0)2.48.96.72.26
E-mail : lartisanerie@apei.asso.fr
Site internet : www.apei.asso.fr
Personne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : +33 (0) 1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange :****2.1.1. Classification selon Règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)**

Flam. Liq.2; H225

Eye Irrit.2; H319

Aquatic Chronic 3; H412

EUH208

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16.

La justification de la classification est reprise dans la Rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage :**2.2.1. Étiquetage selon Règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)****DANGER**

EUH208 Contient 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde ; (R)-p-mentha-1,8-diene ; Alpha-Hexylcinnamaldehyde ; Linalyl acetate. Peut produire une réaction allergique.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

NOM DU PRODUIT : AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR

CODE PRODUIT : A785

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement agréé
UFI - 5D52-NOKE-E00J-EHKV	

2.3. Autres dangers :

Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII) :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV) :

Le mélange ne contient pas de SVHC >= 0.1%.

Autres :

Déconseillé chez l'enfant, la femme enceinte ou allaitante, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologie chronique.

Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums.

Utiliser des parfums d'ambiance ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélanges :

Description :

Nom Substance	CAS	CE	Identifiants	REACH	Classification CLP	Concentration (%)
Ethanol	64-17-5	200-578-6	603-002-005	01-2119457610-43	Eye Irrit. 2, H319 Flam. Liq. 2 ; H225	50.0 <= x % < 100.0
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldehyde	80-54-6	201-289-8	--	01-2119485965-18-0000	Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317 Repr. 2 ; H361 Aquatic Chronic 2; H411	0.1 <= x % < 1.0
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5	--	--	Asp. Tox. 1 ; H304 Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 (M=1) Aquatic Chronic 1; H410 (M=1)	0.1 <= x % < 1.0
Alpha-Hexylcinnamaldehyde	101-86-0	202-983-3	--	01-2119533092-50	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	0.1 <= x % < 1.0
Linalyl Acetate	115-95-7	204-116-4	--	01-2119454789-19-0001	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	0.1 <= x % < 1.0

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16.

NOM DU PRODUIT : AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR

CODE PRODUIT : A785

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours :*****Conseils généraux :***

En cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
Ne JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Si la quantité est peu importante, pas plus d'une gorgée, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.
Garder au repos.
Ne pas faire vomir.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :***En cas d'inhalation :***

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

En cas de contact avec la peau :

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact avec une absorption à travers l'épiderme.

Peut produire une réaction allergique.

En cas de contact avec les yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

En cas d'ingestion :

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitements symptomatiques (voir rubrique 4.1).

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :*****Moyens d'extinction appropriés :***

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.
En cas d'incendie, utiliser : eau pulvérisée ou brouillard d'eau ; eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant) ; halons ; mousse ; poudres polyvalentes ABC ; poudres BC ; dioxyde de carbone (CO₂).
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :***Produits de combustion dangereux :***

En cas d'incendie, peut se former :

-monoxyde de carbone (CO)

NOM DU PRODUIT : **AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR**CODE PRODUIT : **A785**

-dioxyde de carbone (CO2)

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseil aux pompiers :**Classe d'inflammabilité :**

Inflammable.

Protection contre l'incendie :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Procédure spéciale :

Pas de données disponibles.

Incendies avoisinants :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-sauveteurs****Équipements de protection :**

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence :

Pas de données disponibles.

6.1.2. Pour les sauveteurs

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.3.3. Autres informations

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubrique 7, 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

NOM DU PRODUIT : **AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR**CODE PRODUIT : **A785**

OUVRIR LE RÉCIPIENT AVEC PRÉCAUTIONS, le contenu pouvant être sous pression.

Mesures pour prévenir un incendie :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Ne pas fumer.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Mesures techniques et conditions de stockage :

Tenir hors de portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Classe de stockage :

Inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle :****8.1.1. Exposition du travailleur*****Valeurs limites d'exposition professionnelle :***

CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84

Source : INRS.

NOM DU PRODUIT : **AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR**
CODE PRODUIT : **A785**
Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Dose dérivée avec effet minimum (DMEL) - Travailleurs :

CAS	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL
64-17-5	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques à long terme Effets systémiques à long terme	343 mg/kg pc/jour 950 mg de substance/m ³
80-54-6	Contact avec la peau Inhalation	Effets locaux à court terme Effets systémiques à long terme Effets systémiques à long terme	0.41 mg de substance/cm ² 2.075 mg/kg pc/jour 0.44 mg de substance/m ³
101-86-0	Contact avec la peau Inhalation	Effets locaux à court terme Effets locaux à long terme Effets systémiques à long terme Effets locaux à court terme Effets systémiques à long terme	0.525 mg de substance/cm ² 18.2 mg/kg pc/jour 6.28 mg de substance/m ³ 0.078 mg de substance/m ³
115-95-7	Contact avec la peau Inhalation	Effets locaux à court terme Effets locaux à long terme Effets systémiques à long terme Effets systémiques à long terme	236,2 µg de substance/cm ² 236,2 µg de substance/cm ² 2,5 mg/kg pc/jour 2,75 mg de substance/m ²

Source : Dossier d'enregistrement REACH.

8.1.2. Exposition de l'environnement
Concentration prédictive sans effet (PNEC) :

CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
64-17-5	Eau douce Sédiment d'eau douce Sol	0.96 mg/L 3.6 mg/kg de sédiments 0.63 mg/kg de sol
80-54-6	Eau douce STEP Sédiment d'eau douce Sol	0.00204 mg/L 10 mg/L 0.269 mg/L 0.0525 mg/kg de sol
101-86-0	Eau douce STEP Sédiment d'eau douce Sol	0.03 mg/l 10 mg/l 4.7 mg/kg de sédiments 9.51 mg/kg de sol
115-95-7	Eau douce STEP Sédiment d'eau douce Sol	0,011 mg/l 10 mg/l 0,609 mg/kg de sédiment 0,115 mg/kg de sol

Source : Dossier d'enregistrement REACH.

8.2. Contrôles de l'exposition :
8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Mesures liées à la substance/mélange :

Pas de données disponibles.

Mesures structurelles :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle


NOM DU PRODUIT : AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR

CODE PRODUIT : A785

Protection des yeux / du visage :

Éviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau (mains/corps) :

Éviter le contact avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinyle)

Caractéristiques recommandées :

-Gants imperméables conformes à la norme NF EN374.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Pas de données disponibles.

Risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker des équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement**Mesures liées à la substance/mélange :**

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

Mesures d'instruction :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

État physique :

Liquide fluide.

Couleur :

Pas de données disponibles

Odeur :

Pas de données disponibles

pH :

Non concerné

Point / intervalle d'ébullition :

> 35°C

Point / Intervalle de fusion :

Non précisé

Point d'éclair :

< 23°C

Taux d'évaporation :

Non concerné

Inflammabilité (solide, gaz) :

Pas de données disponibles

Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité :

Pas de données disponibles

Limites supérieures / inférieures d'explosivité :

Pas de données disponibles

NOM DU PRODUIT : AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR

CODE PRODUIT : A785

Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	0,9969
Hydrosolubilité :	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Non précisé
Température de décomposition :	Non précisé
Viscosité :	< 7 mm ² /s (40°C)
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité :**

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

Conservation : 1 an à l'abri de l'air, de la lumière et de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Éviter : l'accumulation de charges électrostatiques ; l'échauffement ; la chaleur ; des flammes et surfaces chaudes ; des températures proches du point d'éclair (voir rubrique 9) ; les sources directes de chaleur.

10.5. Matières incompatibles :

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques :**

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

11.1.1. Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.2. Corrosion / Irritation de la peau :

Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.3. Lésion oculaire grave / Irritation oculaire :

D'après les données disponibles sur les ingrédients :

Le produit est considéré comme irritant pour les yeux.

(Règle d'additivité).

11.1.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

11.1.5. Mutagénicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles.

11.1.6. Cancérogénicité :

NOM DU PRODUIT : AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR

CODE PRODUIT : A785

Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.7. Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.8. Résumé de l'évaluation des propriétés CMR :

Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique :

Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, le produit ne répond pas aux critères de classification.

11.1.11. Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, le produit ne répond pas aux critères de classification.

Information sur les voies d'exposition probables :

Voie d'exposition cutanée et par inhalation.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Pas de données disponibles.

Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Irritation des yeux et sensibilisation par voie cutanée.

Effets interactifs :

Pas de données disponibles.

Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité :

D'après les données disponibles sur les ingrédients :

Le produit est considéré comme nocif pour les organismes aquatiques, pouvant entraîner des effets à long terme.
(Règle d'additivité).

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATION RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à

NOM DU PRODUIT : **AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR**

CODE PRODUIT : **A785**

leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

H4 : « Irritant ».

H14 : « Écotoxique ».

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

1266

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

UN1260 = PRODUITS POUR PARFUMERIE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Classe de danger :

3

Étiquette de danger :



14.4. Groupe d'emballage :

II

14.5. Dangers pour l'environnement :

Pas de données disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :

Classe	Code	Groupe	Étiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
3	F1	II	3	33	5L	163 640C	E2	2	D/E

14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :

Classe	Code	Groupe	Étiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
3	F1	II	3	33	5L	163 640C	E2	2	D/E

14.6.3. Transport fluvial (ADN/ADNR) :

Pas de données disponibles.

14.6.4. Transport maritime (IMDG) :

Classe	2° Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
3	-	II	5 L	F-E, S-D	163	E2

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Classe	2° Etiq	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
3	-	II	353	5L	364	60 L	A3 A72	E2
3	-	II	Y341	1L	-	-	A3 A72	E2

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

NOM DU PRODUIT : **AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR**

CODE PRODUIT : **A785**

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :
Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1. Réglementation européenne

Règlement (CE) n°1907/2006 modifiée (REACH) :

Le produit est conforme aux dispositions de REACH. Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP.

Règlement (CE) n°648/2004 modifié (Détecteurs) :

Étiquetage du contenu :

Parfums ; Fragrances allergisantes : Benzyl alcohol, Benzyl salicylate, Citronellol, Geraniol, Linalool.

15.1.2. Réglementation nationale (France)

Maladies professionnelles :

TMP : 84.

Classification française des ICPE :

Pas de données disponibles.

Autres réglementations :

Pas de données disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP) :

Classification	Justification
Flam. Liq. Catégorie 2	Donnée de test sur le produit.
Eye Irrit. Catégorie 2	Règle d'additivité / Absence de données
Aquatic Chronic Catégorie 3	Règle d'additivité / Absence de données

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3

Texte abrégé	Texte intégral
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë par voie orale catégorie 4
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction catégorie 2
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique danger à long terme catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique danger à long terme catégorie 1

NOM DU PRODUIT : AIR FLOR PARFUM D'AMBIANCE MISS FLOR

CODE PRODUIT : A785

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme

16.3. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	12/09/2013	Création	DOSSIER CENTRAL	RESPONSABLE QHSE
4	20/01/2021	Mise à jour	DOSSIER CENTRAL	SISTINA CONSEILS / RESP. QHSE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :